

Accueil Éducatif Matin et Soir (A.E.M.S.)

	REPRÉSENTANT LÉGAL 1 Se désigne comme payeur et destinataire des factures	REPRÉSENTANT LÉGAL 2
NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE/...../...../...../.....
LIEU DE NAISSANCE	à dept	à dept
ADRESSE
CODE POSTAL-VILLE
TÉL. DOMICILE
TÉL. PORTABLE
E-MAIL@.....@.....
PROFESSION
NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR
TÉL. TRAVAIL

En cas de garde alternée et partage des frais, chaque parent doit remplir 1 fiche d'inscription.

- Semaines paires
 Semaines impaires

Les tarifs sont fonction du quotient familial.

AEMS - Tarif horaire

TOURS	HORS-TOURS
entre 1,03 € et 1,68 €	entre 3,28 € et 4,04 €

Un tarif spécifique pourra être appliqué pour les enfants bénéficiant d'un P.A.I., (allergies alimentaires, diabète, ...) avec panier repas/goûter fourni par la famille.

Pour calculer le tarif :

- Je fournis une attestation CAF 37 récente et autorise la conservation des données me concernant.
 Je communique mon n° allocataire CAF 37
et autorise la consultation et la conservation des données me concernant.
 Si non allocataire CAF 37, je transmets mon dernier avis d'imposition et la fiche quotient familial complétée au guichet.

À défaut, le tarif maximum est appliqué.

Pièces à remettre lors de l'inscription :

- ▶ Décharge de responsabilité,
▶ Fiche sanitaire (se munir du carnet de santé de l'enfant)

**DOSSIER À REMPLIR
ET À REMETTRE À L'OPÉRATEUR**

ASSOCIATION COURTELINE

44/48 rue Georges Courteline - 37000 TOURS


02 47 76 02 67

courteline@courteline.fr

CACHET DE L'OPÉRATEUR

ÉTAT CIVIL DE L'ENFANT	1 ^{er} ENFANT	2 ^e ENFANT	3 ^e ENFANT
Nom(s)			
Prénom(s)			
Date(s) de naissance			
École(s) - Septembre 2024			
Classe(s) - Septembre 2024			
P.A.I. (allergies alimentaires, diabète,...) AEEH (reconnaissance handicap)	P.A.I. <input type="checkbox"/> AEEH <input type="checkbox"/>	P.A.I. <input type="checkbox"/> AEEH <input type="checkbox"/>	P.A.I. <input type="checkbox"/> AEEH <input type="checkbox"/>

ACCUEIL ÉDUCATIF (A.E.M.S.) avant et après la classe			
Le matin ■ 7h30 - 8h30	<input type="checkbox"/> à partir du / /	<input type="checkbox"/> à partir du / /	<input type="checkbox"/> à partir du / /
Le soir ■ 16h30 - 18h30 <i>ou</i> ■ 17h30 - 18h30 (si fréquentation de l'étude surveillée)	<input type="checkbox"/> à partir du / /	<input type="checkbox"/> à partir du / /	<input type="checkbox"/> à partir du / /

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (A.L.S.H.)	Nouveauté 2024-2025
L'inscription à l'ALSH mercredis s'effectue depuis votre espace famille à partir du jeudi 13 juin 2024 à 12h30	
⚠ PLACES LIMITÉES	 services.tours.fr/espace-famille

J'autorise OUI NON

la publication de l'image de mon (mes) enfant(s) prise dans le cadre des temps périscolaires ci-dessus désignés, sur les supports suivants notamment : journaux et brochures d'information associative ou municipale, site internet de la ville de Tours, reportages télévisés ayant pour objet la communication de la Ville de Tours et des services publics, dans le monde entier et pour la durée légale des droits.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et financier 2024-2025 et à le respecter.

Il est consultable et téléchargeable sur tours.fr

Je soussigné(e), responsable légal(e) de l'(des) enfant(s) à inscrire :

- déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, notamment l'**adresse de mon domicile**
- m'engage à signaler par écrit tout changement dans ces renseignements qui interviendrait au cours de l'année scolaire
- m'engage pour le compte de tout autre titulaire de l'autorité parentale.

TOURS, le <i>Signature obligatoire,</i>
--